République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°19/2022

RÉGLEMENTATION CIRCULATION
REPRISE DE TAMPON RD 983

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu le classement en route à grande circulation de la RD983,

Vu l'avis du Préfet des Yvelines du 11 octobre 2022,

Considérant que la reprise d'un tampon sur la route départementale - route de Houdan nécessitent des restrictions de circulation,

ARRÊTONS

Article 1 : à compter du **17 octobre 2022 et pour une durée de 15 jours**, la RD 983 au niveau du PR 23+1172 (section en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement est interdit ;
- La circulation des véhicules est alternée par feux ou K10. La mise en place de l'alternat ne se fera qu'en fonction des besoins du chantier et n'excédera pas 300 m.
- Les horaires de restrictions de circulation sont les suivants : 09 h 00 à 16 h 00.

Article 2 : La signalisation réglementaire par feux tricolores conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST –** 215 rue Pierre et Marie Curie - BP 28 - 76650 PETIT COURONNE en charge des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Septeuil, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 12 octobre 2022
Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 12/10/2022
Le Maire,

POUR LE MAIRE ABSENT
L'ADJOINT,

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL (YVELINES)

POUR LE MAIRE ABSENT
L'ADJOINT,

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL (YVELINES)